



**Convention d'organisation**  
**REGLEMENT**  
**COUPE et CRITERIUM de FRANCE de TREC**



**2020**  
 Application au 15 mars 2020

**Du ..... au .....**

**Entre :**

La **FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé au Parc Equestre Fédéral- 41600 LAMOTTE BEUVRON, représentée par son délégué Général, Monsieur Frédéric BOUIX, dûment habilité aux fins présentes,

**De première part,**

Et : ....., association ou entreprise dont le siège social est situé à ....., adhérente à la FFE sous le n° \_\_\_\_\_, représentée par son Responsable Madame/Monsieur ..... dûment habilitée aux fins des présentes,

**De deuxième part,**

Le circuit est composé de plusieurs étapes et d'une finale.

Il se court sur les catégories suivantes :

- Coupe de France : niveau Amateur Elite
- Critérium de France : niveau Amateur 1
- Critérium de France Duo : niveau Amateur 1 Duo

Chaque étape du Circuit doit proposer les trois niveaux d'épreuve.

Ce circuit est destiné à :

- participer à l'élaboration d'un projet sportif et éducatif;
- garantir à tous les cavaliers, entraîneurs et enseignants, l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire ;
- valoriser les organisations de qualité ;
- améliorer le niveau technique des cavaliers et des chevaux ;
- permettre au sélectionneur national de suivre et d'orienter la progression des cavaliers ;
- sélectionner les couples pour les échéances internationales.

Les concours de la Coupe de France sont seuls qualificatifs pour le Championnat de France Amateur Elite.

--	--

Paraphes

**Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent document, il est fait application du Règlement des Compétitions de la FFE et Règlement spécifique TREC en vigueur.**

**Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :**

## **I – OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les bases de la collaboration entre la FFE et l'organisateur.

## **II – PROCEDURE ET ENREGISTREMENT DES CONCOURS**

**L'envoi de la présente convention accompagnée de la création d'une DUC sur FFE Club SIF dans la période réglementaire constitue un acte de candidature définitif.**

Les organisateurs proposent leur candidature en retournant par courrier l'ensemble du document complété, paraphé et signé en 2 exemplaires **avant le 15 mars 2020**.

La FFE valide la proposition et constitue le calendrier national de la Coupe et Critérium de France consultable sur [www.ffe.com/Disciplines-Equestres/TREC](http://www.ffe.com/Disciplines-Equestres/TREC).

### **Déclaration DUC :**

- Pour les candidatures après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les organisateurs dont les candidatures sont acceptées par la FFE, enregistrent eux-mêmes leur DUC sur la période réglementaire du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2019 ;
- Toute demande de modification de DUC et de calendrier après le 1<sup>er</sup> décembre ne sera pas prise en compte.

### **DUC :**

- l'organisateur enregistre une DUC en renseignant toutes les épreuves qualificatives dont les épreuves obligatoires ;
- l'organisateur communique le N° du concours à [emmanuele.chevalier@ffe.com](mailto:emmanuele.chevalier@ffe.com) ;
- la FFE applique un coefficient de 1.5 sur l'épreuve finale et la labellise.

**Ces concours seront labellisés « Coupe de France et Critérium » par la FFE au moment de l'ajout des épreuves.**

## **III – NORMES TECHNIQUES**

L'organisation doit proposer :

- Une aire de présentation pour le contrôle vétérinaire délimitée, de 30m minimum, sur un sol stabilisé et plat, plus deux boxes sanitaires.
- 1 parcours de POR de 40kms maximum qui présente un réel intérêt technique, tracé par un Chef de Piste POR National minimum et vérifié par un Chef de piste POR National Elite.
- Une salle des cartes couverte, bien éclairée, avec tables et chaises, et une possibilité d'attache des chevaux à proximité.
- 1 terrain pour la Maîtrise des Allures en herbe ou en sable sur un terrain naturel ou aménagé de bonne qualité, avec un couloir tracé au sol à la peinture ou au plâtre.
- 1 paddock d'au moins 30m x 40m, avec le matériel nécessaire à la détente d'un PTV.

--	--

Paraphes

- 1 terrain de PTV avec un sol assurant l'intégrité physique des chevaux, vallonné de préférence, qui permet d'installer un parcours technique d'au minimum 1000m de long.

L'organisateur doit disposer de :

- 2 chronométrages ;
- Des juges compétents et formés, en nombre suffisant ;
- 1 parc de 18 dispositifs de PTV comportant un minimum de 5 dispositifs sautants dont un passage de sentier ;
- 1 sonorisation du terrain et du paddock ;
- 1 service de secours conforme au Règlement de la FFE.

Il doit également prévoir :

- Une aire de restauration couverte,
- Des sanitaires et douches en nombre suffisant,
- Un parking et des emplacements de camping,
- Un listing des hébergements disponibles aux alentours,
- Un plan du PTV,
- Des boxes et/ou suffisamment d'espace pour installer des paddocks individuels,
- Une aire de douche pour les chevaux minimum.

#### **IV – OFFICIEL ET PERSONNEL TECHNIQUE**

L'organisateur doit réglementairement s'attacher les services des techniciens suivants :

- un Président de Jury National Elite validé par la DTN ;
- un Chef de piste POR et PTV National minimum et un vérificateur POR National Elite
- le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de TREC, soit :
  - des hommes de piste ;
  - un secrétariat pour la saisie informatique;
  - des chronométreurs.

Tous les officiels de compétitions cités ci-dessus doivent être enregistrés sur le programme du concours sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

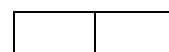
#### **V – EPREUVES**

- **Epreuves obligatoirement programmées :**

1 <sup>er</sup> jour POR	Distances	2 <sup>ème</sup> jour MA	PTV
Amateur 1 Amateur 1 Duo	35 kms max.	Couloir de 150m de long et 1,5m de large	16 dispositifs
Amateur Elite	40 kms max.	En fer à cheval ou en ligne droite	18 dispositifs

#### **VI – ENVIRONNEMENT DU CONCOURS ET HORAIRES**

Les concours ont lieu sur deux jours : l'organisateur s'engage à ce que toutes les épreuves se déroulent entre 8h00 et 18h00 le premier jour et entre 9h et 18h le deuxième jour, sauf pour les POR de nuit.



Paraphes

## **VII – DISTRIBUTION DES PRIX**

Aucune dotation financière n'étant autorisée, l'organisateur doit obligatoirement et au minimum prévoir plaques, flots, cadeaux et/ou objets d'art pour les cavaliers classés dans le premier quart, flots et cadeaux pour les autres concurrents.

Les lots offerts doivent être en rapport avec l'importance de telles épreuves.

Pour la finale support du championnat de France Amateur, la FFE fournira à l'organisateur 12 plaques et 12 flots afin de récompenser les 3 premiers de chaque épreuve.

## **VIII – PARTENARIAT**

Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat en fonction des accords particuliers qu'il pourrait être amené à passer, dans le respect des accords nationaux.

Toutefois, la FFE se réserve le droit d'obtenir elle-même des parrainages sur le plan national.

Dans ce cas, un Cahier des Charges spécifique sera mis en place et l'organisateur devra approuver et intégrer les dispositions passées.

## **IX – COMMUNICATION**

L'organisateur envoie régulièrement des informations à la FFE à [communication@ffe.com](mailto:communication@ffe.com), à l'aide des formulaires fournis :

- Au plus tard un mois avant la compétition : l'organisateur envoie le dossier de presse de son concours.
- Au plus tard le lundi de la semaine précédant la compétition : l'organisateur envoie les compléments d'informations si besoin.
- Au plus tard le lundi suivant la compétition : l'organisateur envoie le communiqué de presse.

L'organisateur portera une attention particulière à la communication de son événement : affiche, réseaux sociaux, site internet, invitation des élus locaux...

La FFE fera la promotion du Circuit, notamment par :

- communiqués de presse d'annonce des événements labellisés,
- diffusion du calendrier sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com),
- Information aux cavaliers et clubs FFE concernés
- annonce de l'évènement et des résultats sur le site internet [www.ffe.com](http://www.ffe.com),
- annonce des résultats sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) et sur la page Facebook de la FFE,

## **X – ANNULATION DU CONCOURS/NON RESPECT DE LA CONVENTION**

L'annulation de compétitions pose des problèmes de calendrier.

En cas de non respect de la convention, la FFE se réserve le droit d'annuler la compétition dans les huit jours qui la précèdent et/ou de ne pas renouveler la validation pour les années suivantes.

--	--

Paraphes

## **XI – RESULTATS**

Les résultats de toutes les épreuves sont à saisir sur FFE Club SIF au plus tard le lendemain de la fin de l'épreuve.

Dans le cas particulier d'une étape du Circuit support du Championnat de France Jeunes, le classement de l'épreuve Amateur 1 et celui du championnat de France Jeunes donnent un classement scratch. L'organisateur s'engage à fournir les résultats avec le nombre de points pour les catégories Amateur 1 et Jeunes au plus tard le lendemain de la fin de l'épreuve à [competition@ffe.com](mailto:competition@ffe.com).

## **XII - CLASSEMENT PERMANENT ET QUALIFICATION**

Les concurrents participant aux épreuves Coupe et Critérium apparaissent sur la liste de qualification TREC en fonction des points qu'ils obtiennent sur ce circuit.

Cette liste constitue la référence pour la qualification au Championnat Amateur 1 et Amateur Elite.

## **XIII – FINALE**

La finale se déroule sur le support des épreuves des Championnats de France Amateur. La remise des prix du Circuit est réalisée avant la remise des prix des Championnats de France Amateur.

## **XIV – DROITS D'EXPLOITATION**

Selon les dispositions de l'article L.333-1 du code du sport, la FFE est propriétaire des droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise ou dont elle délègue l'organisation. Les droits d'exploitation concernent l'exploitation commerciale des photographies et vidéos prises à l'occasion d'un événement.

Si l'organisateur envisage d'exploiter commercialement les photographies et vidéos prises par lui-même ou par un prestataire à l'occasion du ou des concours qui font l'objet de la présente convention, il s'engage à demander l'autorisation de la FFE préalablement à la manifestation.

La FFE s'engage à répondre à cette demande dans un délai de 10 jours.

Fait en 2 exemplaires, à.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le .....

Le .....

Pour la Fédération  
Frédéric BOUIX  
Le Délégué Général

Pour l'organisateur  
.....  
Le Responsable légal

--	--

Paraphes

**PARTIE A COMPLETER PAR L'ORGANISATEUR****CONCOURS**

Date proposées : Choix 1:..... Choix 2 :.....  
Adresse du lieu de la compétition .....  
.....

**ORGANISATEUR**

Adhérent : .....

N° d'Affiliation à la FFE /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ (Code Postal + 2 chiffres)

Tél /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

E-mail : .....

Nom du Responsable de l'Organisation : .....

Tél /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Portable /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

e-mail .....@.....

▪ Je, soussigné(e) ....., déclare avoir pris connaissance de la convention d'organisation de la Coupe de France de TREC et vous confirme la **candidature** pour organiser un concours Coupe de France TREC sur deux jours.

- N° concours : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ (7 chiffres et uniquement pour 2020)

- **Chef de piste** : N° licence: ..... Nom: .....

- **Coupe de France :**

Tarif engagement (*pour les 2 jours*) ..... €, Engagement terrain ..... €

- **Critérium de France :**

Tarif engagement (*pour les 2 jours*) ..... €, Engagement terrain ..... €

- **Critérium de France Duo**

Tarif engagement (*pour les 2 jours*) ..... €, Engagement terrain ..... €

- Autres épreuves TREC  oui  non

▪ Je m'engage, si cette candidature est retenue par la Direction Nationale Technique, à respecter la Convention que vous m'avez adressée et à organiser les épreuves ci-dessus.

**REMARQUES : L'envoi de la présente convention accompagnée de la création d'une DUC sur FFE Club SIF dans la période réglementaire, constitue un acte de candidature définitif. Il sera suivi d'une réponse officielle des services de la FFE.**

**ATTENTION, toute demande incomplète ne sera pas étudiée.**

--	--

Paraphes